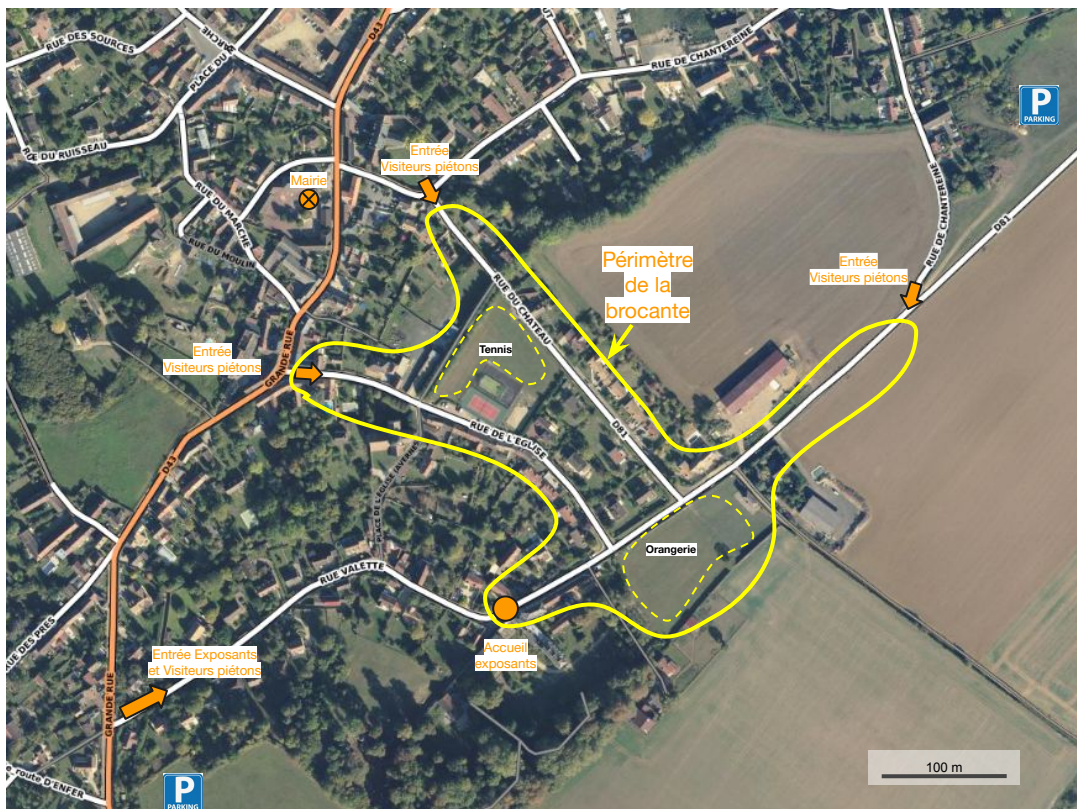


Retrouvez toutes ces informations sur le site de la mairie www.avernes95.fr



Mairie

AVERNES



ANIMATION

BROCANTE

Dimanche 16 juin 2024



Mairie d'Aavernes

Tel : 01 30 39 20 13

Email : mairie@avernes95.fr

Site internet : www.avernes95.fr



Réservations jusqu'au 1^{er} juin 2024

RÈGLEMENT

TARIFS ⁽¹⁾ : Réservation de 3 mètres minimum

Exposant	3 mètres Minimum	Avec voiture Minimum 6m	Avec fourgon Minimum 8m	Par mètre supplémentaire
Extérieur à Avernoes	22€	40€	52€	6€
Avernois	11€	20€	26€	3€

(1) Pour tout paiement le jour de la brocante, tarifs majorés de 20%, arrondis à l'euro supérieur.

Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement :

- Pour les particuliers, ne pas acheter des objets pour la revente, ce serait alors faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considérés comme «particuliers».
- Indiquer le prix sur chaque article (mesure légale exigée pour la défense du droit des consommateurs).
- **RÉSERVATION OBLIGATOIRE de 6 mètres minimum** pour garer **une voiture** sur le stand et **8 mètres minimum** pour un **fourgon** ou une voiture + remorque suivant disponibilités.
- **Les emplacements seront attribués en priorité aux Avernois et dans l'ordre des réservations à réception du règlement total.**
- Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille.
- Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie et des organisateurs qui œuvrent pour la sécurité de tous.
- **RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES QUI SERONT EN VIGUEUR LE JOUR DE LA BROCANTE**
- Dans le cas où le brocanteur ne participerait pas à la brocante pour une raison quelconque (intempéries comprises), il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part des organisateurs.
- **LES ORGANISATEURS SE RÉSERVENT LA VENTE DE COMESTIBLES: les stands de confiserie, alimentation et boissons sont interdits.**
- L'accueil s'effectuera entre **5H et 8H**. Le démontage des stands est prévu à **partir de 17H. Entre 8 heures et 17H30, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler** à l'intérieur du périmètre de la brocante et **aucun départ ne sera possible avant 17H30.**
- Déposer dans les containers mis à disposition à cet effet tout invendu que l'exposant ne souhaite pas conserver.
- En cas d'annulation de la brocante par les organisateurs, le montant de votre réservation vous sera remboursé.
- Le participant déclare avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes les responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à sa participation.
- Nous rappelons aux Avernois que les bateaux sont ouverts à la location et doivent donc rester libres. Dans le cas contraire, ces mètres occupés seront considérés comme des emplacements à part entière et payants pour eux-mêmes.

En cas de non-respect de ces règles, les exposants pourront être exclus de la manifestation sans délai et sans prétendre à quelque indemnité ou remboursement de toute nature.

BULLETIN D'INSCRIPTION ET DE RÉSERVATION

À retourner à : Mairie d'Avernoes 39 Grande Rue 95450 AVERNES
au plus tard le 1^{er} juin 2024. Passé cette date, plus aucune réservation ne sera acceptée. L'inscription se fera alors à l'accueil le jour de la brocante au tarif majoré, en fonction des places disponibles.

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....CODE POSTAL.....

Téléphone.....

Email (écrire en MAJUSCULES) :

Professionnel *Joindre obligatoirement une photocopie de votre numéro de Registre du Commerce.*

Particulier *Joindre obligatoirement une photocopie recto verso de votre carte d'identité y compris les habitants d'Avernoes.*

Si véhicule *Joindre obligatoirement une photocopie de la carte grise.*

Zone souhaitée (cf. plan au verso):

Tennis Orangerie Rue du Château Rue de l'Eglise Indifférent

Véhicule : Sans véhicule Avec voiture Avec fourgon

Je réserve mètres représentant la totalité de l'emplacement demandé,

soit : €.

Je joins un chèque libellé à l'ordre du Régisseur de recettes d'Avernoes.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L310-2, L310-8 et R-310.9 du code du commerce. En tant que particulier, je m'engage sur l'honneur à ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à Signature :

Le / / 2024

Assurez-vous d'avoir bien rempli toutes les lignes, et coché toutes les cases correspondant à votre choix.

Sans retour de notre part après le 6 juin, votre réservation est confirmée. Le numéro d'emplacement vous sera communiqué le jour de la brocante.

